



**Santé**  
au **Travail**<sup>68</sup>



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
**2021**

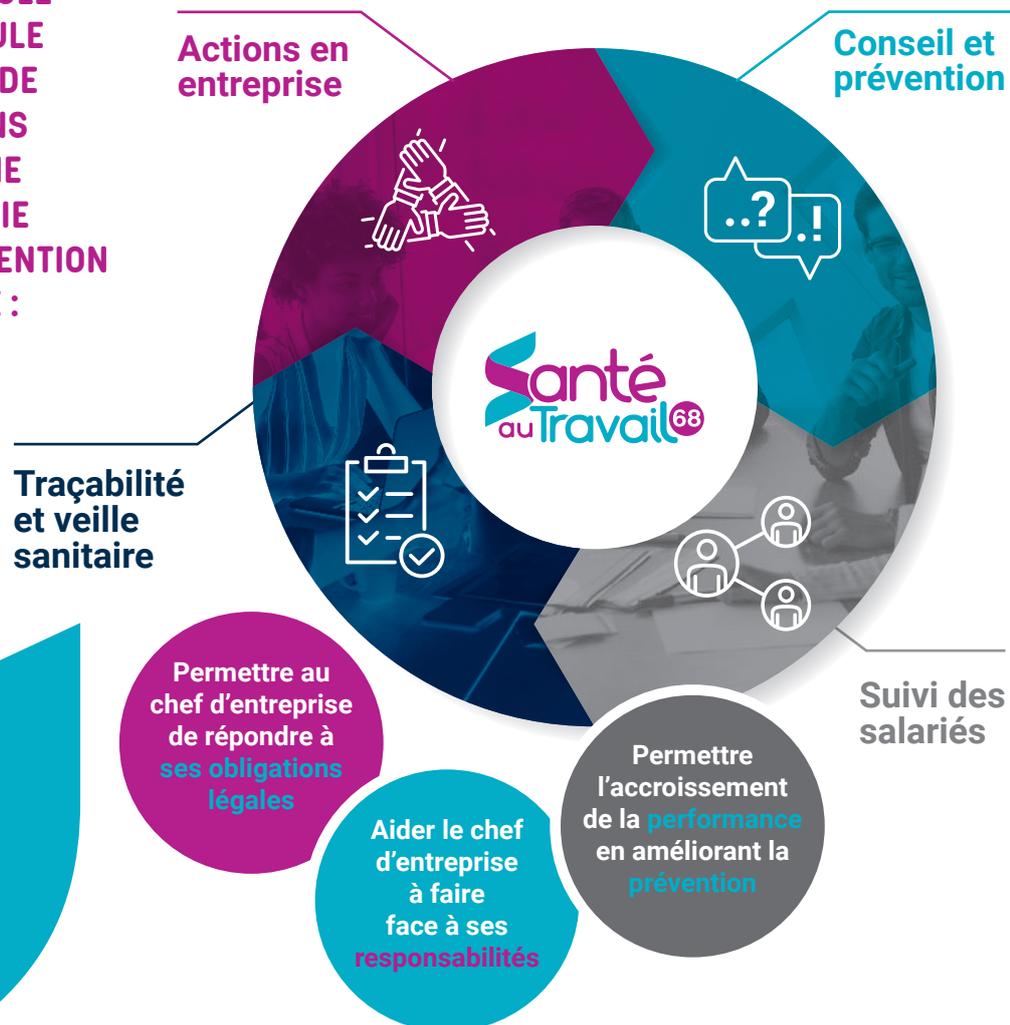


[sante-au-travail-68.fr](http://sante-au-travail-68.fr)

# QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Article L.4622-2 du Code du Travail.

**NOTRE RÔLE S'ARTICULE AUTOUR DE 4 ACTIONS POUR UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION GLOBALE :**



## Ensemble, développons la santé de votre entreprise.

En 2022, les missions de Santé au Travail 68 s'étofferont, avec la mise en application de la loi Santé Travail du 02/08/21.

# MOT DE LA PRÉSIDENTE



Mes chers adhérents,

En ce printemps 2022, nous constatons tous que les crises se succèdent, et que le changement permanent qui était déjà notre quotidien laisse désormais place à l'instabilité. Ce monde en crise a et aura des impacts importants pour nos entreprises et pour tous ceux qui les composent.

Il est donc plus que jamais indispensable que nos entreprises soient prêtes à affronter cet avenir incertain. Pour y parvenir, notre plus grand atout est sans nul doute les hommes et les femmes qui travaillent au sein de nos entreprises. C'est pour cela que notre mission, celle de la santé au travail, est de veiller à la santé des travailleurs, salariés mais également désormais chefs d'entreprises et indépendants.

C'est dans cette optique, et pour être plus visible auprès de nos entreprises adhérentes, que notre assemblée générale vient de décider de changer le nom de notre association pour devenir dès ce mois d'avril Santé au Travail 68 (auparavant Santé au Travail Sud Alsace - STSA).

Et comme vous pourrez le voir en parcourant ce rapport d'activité, les projets de notre association n'ont pas manqué en cette année 2021. Santé au Travail 68 s'est bien sûr engagée pour vous accompagner dans la prévention du risque lié à la COVID-19, en vaccinant par exemple, mais également bien au-delà en étant tout au long de l'année à vos côtés pour vous conseiller de diverses façons sur les risques inhérents à votre activité professionnelle.

J'en profite pour remercier les 106 salariés de Santé au Travail Sud Alsace, qui ont répondu présents en cette année 2021 pour apporter le meilleur service possible à nos adhérents et salariés suivis. Qu'ils bénéficient de toute la reconnaissance qui leur est due.

**CLAUDE-ESTHER SCHMITT**  
Présidente de Santé au Travail 68

# MOT DU DIRECTEUR



L'année 2021 fut une nouvelle fois une année riche et dense pour notre service de santé au travail.

La première partie de l'année fut consacrée à vous accompagner dans la crise sanitaire que nous traversons. La vaccination, élément central de la prévention, n'a été possible qu'à partir du début de l'été, à partir du moment où l'État était en mesure de livrer des vaccins aux services de santé au travail. Parallèlement, nous avons innové dans nos relations avec nos adhérents et salariés en proposant des tables rondes digitales, sur le télétravail et la COVID-19. Nous avons aussi, et simplement pour l'exemple, souhaité être proactifs en contactant des entreprises ciblées selon nos données pour les accompagner à la prévention de ce risque.

L'année 2021 est également marquée par une nouvelle réforme législative d'ampleur dont les effets ne seront visibles qu'à partir de 2022. On notera tout de même que depuis le mois d'octobre, la visite médicale de fin de carrière est née et qu'elle se transformera bientôt en visite de fin d'exposition (ne concerne que les salariés soumis à des risques professionnels particuliers).

Cette année 2021 est également une année charnière, puisqu'elle est la première année de mise en œuvre de notre projet stratégique et que ses effets seront visibles dans les prochains mois avec par exemple la mise à disposition à tous nos adhérents d'un outil numérique permettant à chaque entreprise de réaliser son document unique, outil communiquant avec Santé au Travail 68 et inclus dans la cotisation de tous les adhérents.

D'autres projets, ambitieux et visant tous à offrir à nos adhérents et à leurs salariés le meilleur service possible, sont en préparation. À travers ce rapport d'activité vous pourrez en découvrir quelques-uns, mais aussi mesurer toute l'ampleur de notre quotidien. Santé au travail 68, c'est près de 60 000 rendez-vous de suivi individuel et près de 4 500 actions en milieu du travail en 2021.

Nous espérons donc qu'à travers ce rapport d'activité, vous pourrez apprécier tout l'engagement des 106 salariés de Santé au Travail 68. Ils ont tous à cœur de répondre aux besoins de nos 11 000 entreprises adhérentes et 110 000 salariés suivis. Je les en remercie sincèrement. Je souhaite également une pleine réussite à Santé au Travail 68 dans tous les projets que nous mènerons ensemble.

**CÉDRIC MEGEL**

Directeur de Santé au Travail 68

# SOMMAIRE

**1**

**4**



p.6 à 12

**Présentation de Santé au Travail 68**



p.17 à 22

**Bilan de l'activité 2021**

**2**

**5**



p.13 à 15

**Temps forts 2021**



p.23

**Bilan et compte de résultats**

**3**



p.16

**Lancement du projet de service 2021-2024**

# PRÉSENTATION

# SANTÉ

# AU TRAVAIL

# 68

## SOMMAIRE

Notre histoire.....	8
Nous connaître.....	8
Notre historique.....	9
Nos adhérents & salariés.....	10
Nos implantations.....	10
Nos organes de gouvernance.....	11
Notre équipe.....	12



# Quelle est notre histoire ?

La Médecine du Travail a vu le jour en 1946 à la suite de la seconde Guerre Mondiale et imposait à toutes les entreprises la création et le financement de services médicaux du travail pour leurs salariés.

Elle s'est ensuite modernisée et transformée en 2005 pour devenir la Santé au Travail et ainsi développer une approche pluridisciplinaire (différents métiers qui viennent en soutien du médecin du travail). Elle prévient les risques liés à la santé des salariés sur leur lieu de travail.

# Qui sommes-nous ?

- Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTi)
- Association de droit privé et local à but non lucratif



**11 330**  
adhérents



**106** salariés  
de Santé au  
Travail 68



**107 600**  
salariés déclarés

- Titulaire d'un **agrément** renouvelable tous les 5 ans délivré par la **DREETS** (anciennement DIRECCTE)
- Budget annuel de **12 millions d'euros** financé à 100% par les cotisations des adhérents
- Esprit de **Mutualisation du service de Santé au Travail** :  
Financement partagé entre tous les adhérents indépendamment du service rendu.

La notion de  
Santé au Travail  
est gérée par  
3 entités



# Zoom sur notre Historique

**1954**

Création de l'association de la MT artisanale et commerciale de Mulhouse

**1946**

Création de l'association technique de MT de Mulhouse

**1990**

Fusion de 2 associations : AMTRM

**1993**

Fusion avec Saint-Amarin

**1998**

Extension Altkirch et introduction de la pluridisciplinarité

**2018**

Fusion avec Cernay, Masevaux et Thann

**2005**

Changement de dénomination pour STSA

**2021**

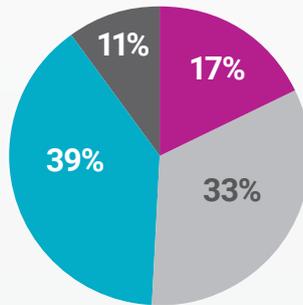
Fusion avec le Service de Prévention et de Santé au Travail du Centre Alsace.



# Qui sont nos adhérents et leurs salariés ?

Répartition des **107 600** salariés suivis par taille d'entreprise

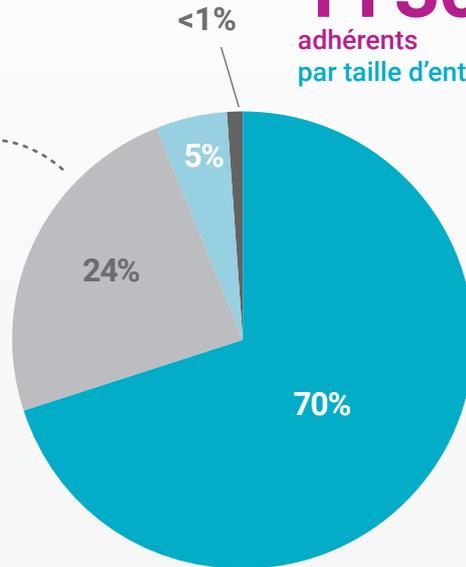
- De 1 à 9 ●
- De 10 à 49 ●
- De 50 à 300 ●
- Plus de 300 ●



Répartition des

**11 300**

adhérents par taille d'entreprise



- De 1 à 9 ●
- De 10 à 49 ●
- 50 à 300 ●
- Plus de 300 ●

# Quelles implantations pour nos services ?

## Implantations

**7** centres médicaux

**2** centres annexes

**1** siège administratif



# Quels sont nos organes de gouvernance ?

**Santé au Travail 68 s'organise autour de 3 organes de gouvernance : l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) et la Commission de Contrôle (CC).**

## ① ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### • Composition

Les 11 330 entreprises adhérentes.

### • Rôles

- Entend le rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Association ;
- Approuve les comptes de l'exercice écoulé après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, en donnant quitus de sa gestion au Conseil d'Administration ;
- Pourvoit à l'élection ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle représentant les entreprises adhérentes ;
- Délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président et le Conseil d'administration ;
- etc.

## ② CONSEIL D'ADMINISTRATION

### • Composition

- Organe paritaire, composé de chefs d'entreprises et salariés des entreprises adhérentes, désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel ;
- Président élu parmi les représentants employeurs ;
- Trésorier élu parmi les représentants salariés.

### • Rôles

Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association et notamment :

- il établit tout règlement intérieur pour l'application des statuts et pour le fonctionnement du service de Santé au Travail ;
- il gère les fonds de l'Association, décide de leur affectation, et établit le projet de budget annuel, fixe les montants des droits et cotisations ainsi que les tarifs des prestations non comprises dans la cotisation et arrête les modalités de recouvrement ;
- il autorise l'acquisition ou la prise à bail ou location des locaux, ainsi que l'achat des équipements et matériels ;
- il décide des emprunts, des procès et transactions devant les tribunaux ;
- etc.

## ③ COMMISSION DE CONTRÔLE

### • Composition

- 1/3 de représentants des employeurs ;
- 2/3 de représentants des salariés.

### • Rôles

- La commission de contrôle est consultée sur :
- L'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail ;
  - L'état prévisionnel des recettes et des dépenses ainsi que l'exécution du budget du service de santé au travail ;
  - La modification de la compétence géographique ou professionnelle du service de santé au travail ;
  - Les créations, suppressions ou modifications de secteurs.
  - etc.



# Notre équipe

Santé au Travail 68 met à disposition des entreprises et des salariés une synergie de compétences dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Pour chaque action, une équipe pluridisciplinaire est à votre service !

**Leur rôle : Préserver – Conseiller – Accompagner – Améliorer – Sensibiliser**

## Composition du service

- **24 médecins du travail et collaborateurs médecins**

Rôle préventif de première ligne, les médecins du travail veillent à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Ils conseillent les employeurs et les salariés dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et effectuent des actions en milieu du travail (visites d'entreprise, élaboration et mise à jour des fiches d'entreprise (FE), études de postes, conseils aux employeurs et salariés ...).

- **22 infirmiers en santé au travail**

Rôle pluriel, les IDEST participent au suivi individuel de l'état de santé des salariés, mais également aux actions en milieu du travail (visites d'entreprises, fiches d'entreprise (FE), études de postes, sensibilisations aux risques professionnels, informations et conseils employeurs et salariés...).

- **36 assistantes de l'équipe pluridisciplinaire**

Ces maillons internes sont essentiels au bon déroulement des travaux de l'équipe pluridisciplinaire : elles gèrent les rendez-vous, accueillent les salariés, mettent en forme et réalisent les documents demandés, réalisent les examens complémentaires souhaités par le médecin du travail et accompagnent les membres de l'équipe.

- **14 salariés regroupés dans le service d'accompagnement technique et organisationnel sur le terrain (ATOUT)**

Nos ingénieurs, ergonomes, psychologue du travail, techniciennes, ... soutiennent l'action des médecins du travail et assurent des missions de diagnostic et de conseil (études de poste, métrologies, sensibilisations, aides à l'évaluation du risque, veille réglementaire et documentaire, ...).

**Santé au Travail 68 est le seul service dans le Haut-Rhin ayant sa propre psychologue du travail en interne.**

- **1 assistante de service social (externalisé)**

En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, l'assistant de service social du travail agit pour les entreprises adhérentes par ses actions individuelles et collectives (accompagnement des salariés en difficulté).

- **Fonction support**

1 service RH composé de 2 personnes

1 responsable comptable

1 service relations adhérents composé de 3 personnes

1 Directrice administrative

1 directeur

1 assistante de direction

1 ressource informatique

1 agent des service généraux

**106**

salariés

Effectif total :

**100,77 ETP**

(équivalent temps plein)

## Mouvement des effectifs en 2021

Médecins		6
Infirmiers		7
Assistantes		7
Fonction support		2

**ENTRÉES**

**SORTIES**

	6	Médecins
	0	Infirmier
	3	Assistantes
	0	Fonction support

# TEMPS FORTS 2021

**Nos équipes  
mobilisées plus  
que jamais pour  
accompagner  
entreprises et  
salariés dans  
cette crise sans  
précédent.**

# TEMPS FORTS 2021

**1** Les bons résultats économiques de l'année 2020 et 2021 ont permis à Santé au Travail 68 de redistribuer ses excédents à ses adhérents sous forme de remise de cotisation (cotisation 2022 non pas de 88€, mais de 76,5€).

**2** Dans le contexte de la crise sanitaire, expérimentation d'un nouveau type de rencontre et d'échange avec les adhérents.

2 tables rondes virtuelles ont été proposées par l'équipe pluridisciplinaire sur le télétravail et le repérage des situations à risques de transmission Covid.

**3**

Déploiement de l'outil **Mon Diagnostic Prévention**, permettant aux adhérents de réaliser leur document unique et à Santé au Travail 68 de produire la fiche d'entreprise.

**4** **Envoi de 35 newsletters**  
Intensification de la communication de Santé au Travail 68 auprès des adhérents avec une diffusion des newsletters augmentée de 59%.

**5** **Plus de 900 vaccinations anti-Covid 19 et mise à disposition des employeurs d'outils de sensibilisation et de communication sur la vaccination.**

- 208 adhérents contactés,
- 460 kits de communication envoyés,
- 1 Webinaire GEST et 5 Newsletters sur la promotion de la vaccination,
- 170 adhérents différents concernés par les séances de vaccination, proposées dans nos centres ou directement dans leurs locaux.

6

**Publication de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.**

Les services de santé au travail (SST) deviennent des services de prévention et de santé au travail (SPST).

Nos missions sont étendues : évaluation et prévention des risques professionnels, actions de promotion de la santé sur le lieu de travail. C'est dans ce cadre que Santé au Travail 68 s'est engagée dans les campagnes de dépistage et de vaccination ainsi que dans des conseils sur le télétravail.

Les mesures du texte devront s'appliquer au plus tard avant avril 2022.

7

**Réalisation des premières actions du projet de service, notamment :**

Lancement des réflexions sur la mise en place de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle,

Organisation d'actions de sensibilisation des salariés en salle d'attente.

8

**Santé au Travail 68 s'est engagée dans le développement durable.**

Le groupe de travail Développement durable a mis en place plusieurs actions, telles que :

- Sensibilisation en interne sur le tri des déchets,
- Partenariat avec la Ligue contre le cancer pour le recyclage des toners des imprimantes

9

**Mise en place d'un nouveau type de visite médicale : la visite de fin de carrière ou avant le départ à la retraite**

Santé au Travail 68 a créé une page dédiée pour fournir les explications sur cette visite et a mis à disposition une fiche d'information à destination des salariés concernés.

10

**11 webinaires et 5 tables rondes virtuelles proposés à nos adhérents tout au long de l'année**

# LANCEMENT DU PROJET DE SERVICE 2021-2024

Afin d'améliorer le service rendu à nos adhérents et à nos salariés, Santé au Travail 68 se dessine une nouvelle feuille de route stratégique sur les 3 prochaines années, avec 6 grandes orientations :

- 1 Bâtir et déployer une offre de services adaptée aux besoins de nos parties prenantes
- 2 Placer l'individu au cœur de notre dispositif de prévention
- 3 Développer et consolider la relation partenariale
- 4 Innover pour répondre aux enjeux de la santé au travail
- 5 Etre certifié pour garantir la qualité du service et améliorer la satisfaction
- 6 Renforcer la coopération et la complémentarité dans l'organisation



# BILAN DE, L'ACTIVITÉ

Les rendez-vous de suivi individuel 18

Les actions en milieu du travail (AMT) 20

Les actions complémentaires 22

①

# LES RENDEZ-VOUS DE SUIVI INDIVIDUEL

# 58 382

 en 2021

Médecins  
du travail

Visites  
**35 639**

Absentéisme  
**7,5%**

## Nature des visites

- Embauches
- Périodiques
- Pré-reprises
- Reprises
- Occasionnelles

Les médecins du travail  
assurent les visites les  
plus complexes.

## Majorité des visites

**35%**  
embauches

**41%**  
visites très  
complexes

(pré-reprises,  
occasionnelles)

Infirmiers Diplômés  
d'Etat en Santé au  
Travail (IDEST)



Visites  
**22 743**

Absentéisme  
**13,5%**

## Nature des visites

- Visites d'Information  
et de Prévention Initiales  
(VIP)
- Visites d'Information et  
de Prévention Périodiques
- Visites Intermédiaires  
(SIR / Salariés Soumis à  
des Risques particuliers)

Selon les cas et à l'issue de  
la VIP, l'infirmier se rapproche  
de son médecin du travail  
pour envisager des actions de  
prévention complémentaires.

## Majorité des visites

**62%**  
VIP Initiales  
(dans les 3 mois  
de l'embauche)

La majorité des visites  
médicales concerne  
une première visite à  
l'embauche.

40 391 visites avaient  
été assurées par les  
binômes Médecin du  
travail / IDEST en 2020.

Les rendez-vous  
non honorés  
faute de présence  
du salarié ont  
considérablement  
baissé en 2021.



## 7 620 visites de reprise

Les visites sont programmées suite à :

- une maladie ou accident du travail (arrêt de 30j ou +)
- une maternité
- une maladie professionnelle

## 2 130 visites de pré-reprise

dont 83% à l'initiative du salarié

## 30 394 conclusions professionnelles (hors intérimaires)

## 9 345 conclusions professionnelles (intérimaires)

dont 93% déclarés aptes

## 620 inaptitudes

## 12 certificats d'isolement ou déclarations d'interruption de travail liés à la CoVid-19

## 8 439 conclusions

avec demandes d'aménagement de poste, restrictions ou propositions individuelles.

## 5 716 orientations externes

pour prise en charge, soins et/ou accompagnement.

## 47 397 examens complémentaires

dont 97,48% traités en interne (test de vue, d'audition, d'urine, ...)

Certains examens complémentaires sont externalisés vers des médecins spécialisés.

Chiffres majeurs :  
275 vers l'ORL  
661 vers l'ophtalmologue  
349 vers le psychiatre

## 8 539 VIP périodiques (infirmier ou médecin)

## 545 réorientations internes

des infirmiers vers le médecin du travail

②

## L'ACTION EN MILIEU DU TRAVAIL (AMT)

Tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire (médecins du travail, infirmiers en santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels) effectuent des AMT. Effectuée en entreprise ou à distance, chaque action entraîne la transmission d'avis, de conseils ou de propositions.

# Plus de 6700

**avis sur les protections collectives et individuelles, conseils sur les conditions de travail ou propositions sur l'organisation du travail.**

# 4489

**AMT réalisées  
par les équipes  
pluridisciplinaires**

②

**Les AMT peuvent être réparties dans les grandes catégories suivantes :**

	Médecins	Infirmiers
Analyses de documents transmis	253	31
Etudes de poste	403	244
Fiches d'entreprise	64	230
Participation au CSE	127	111
Sensibilisation des salariés/employeurs	19	48
Actions de conseil	115	21
Liaison avec l'employeur	861	121
Actions liées au Covid-19 (hors vaccination)	304	49

Santé au Travail 68, une équipe active et à l'écoute, à chaque niveau d'intervention. Un accompagnement permanent pour nos adhérents.

	IPRP
Fiches d'entreprise	331
Aides au Document unique	65
Etudes de poste	125
Métrologies	25
Conseils et analyses de documents	179
Sensibilisation des salariés/employeurs	37
Actions spécifiques aux Risques Psychosociaux	68
Actions liées au Covid-19	195

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Santé au Travail 68 vous accompagne pour créer et mettre à jour votre document unique.



③

# LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES



## Service social

Le service social a pour but d'accompagner les salariés confrontés à une problématique de santé ou à un risque de désinsertion professionnelle.

Nombre d'interventions  
**797**

Salariés suivis  
**108**

Thématiques d'intervention :

santé  
**267 interventions**

vie professionnelle  
**161 interventions**

problématiques transversales  
**200 interventions**

De multiples sources  
d'information



**35**  
newsletters

**13**  
webinaires

**5**  
tables rondes

Création d'un dépliant et d'une page  
sur la visite de fin de carrière

Création d'une affiche spéciale  
Covid-19 «salariés vulnérables»

Création d'affiche et flyer sur  
la vaccination anti covid-19

À VOTRE  
DISPOSITION  
SUR NOTRE  
SITE INTERNET

# Bilan Comptable et Compte de resultat

## Cotisations recouvrées par Santé au Travail 68

<b>2020</b>	10 971 011 €
<b>2021</b>	12 072 976 €

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par une activité soutenue et par un changement de mode de cotisation (mode exclusivement *per capita* à partir de 2021). **+10%** +1 101 965 €



Comme pour beaucoup d'entreprises de service, les charges de personnel représentent environ 80% des charges.

## Synthèse des charges

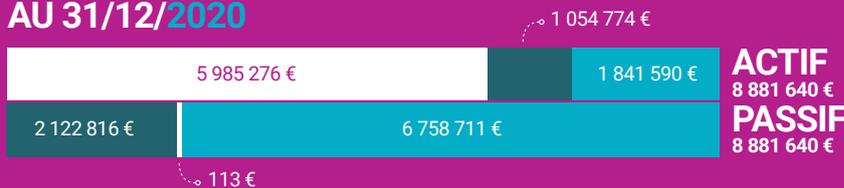
	2020	2021	Évolution
Salaires bruts	5 662 841 €	5 852 638 €	+3,35%
Charges sociales	2 885 715 €	3 114 721 €	+7,93%

## Synthèse des resultats

	2020	2021	Évolution
Résultat d'exploitation	-30 202 €	532 887 €	
Résultat financier	58 497 €	108 853 €	+86%
Résultat courant	28 285 €	641 740 €	+2169%
Résultat exceptionnel	-218 €	-2 061 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>28 067 €</b>	<b>372 764 €</b>	

## Bilan

### BILAN AU 31/12/2020



### BILAN AU 31/12/2021





## DIRECTION ET SERVICE ADMINISTRATIF

Maison du Bâtiment 12, allée Nathan Katz  
CS 60005- 68086 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 36 30 15  
Fax 03 89 36 30 16  
[contact@sante-au-travail-68.fr](mailto:contact@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Cernay

5 rue Georges Risler  
68700 Cernay  
Tél. 03 89 35 63 54  
Fax 03 89 35 63 56  
[cernay@sante-au-travail-68.fr](mailto:cernay@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Illzach

60, rue de Sausheim  
68110 Illzach  
Tél. 03 89 46 11 11  
Fax 03 89 66 37 90  
[illzach@sante-au-travail-68.fr](mailto:illzach@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Aristide Briand

155 avenue Aristide Briand  
68200 Mulhouse  
Tel. 03 89 42 79 23  
Fax 03 89 43 08 43  
[briand@sante-au-travail-68.fr](mailto:briand@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Wittenheim

7, rue de la Charente  
68270 Wittenheim  
Tél. 03 89 50 02 03  
Fax 03 89 50 02 55  
[wittenheim@sante-au-travail-68.fr](mailto:wittenheim@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Europe

14, Bd. de l'Europe BP 53088  
68062 Mulhouse Cedex 3  
Tél. 03 89 45 53 08  
Fax 03 89 66 40 97  
[europe@sante-au-travail-68.fr](mailto:europe@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Colmar

164c rue du Ladhof  
68000 COLMAR  
Tél. 03 89 21 00 20  
[colmar@sante-au-travail-68.fr](mailto:colmar@sante-au-travail-68.fr)

### Centre Altkirch

Quartier Plessier  
Av. 8<sup>e</sup> Régiment de Hussards  
68130 Altkirch  
Tél. 03 89 08 96 16  
Fax 03 89 40 60 08  
[altkirch@sante-au-travail-68.fr](mailto:altkirch@sante-au-travail-68.fr)

### Service

#### Accompagnement Technique et Organisationnel

7, rue de la Charente  
68270 Wittenheim  
Tél. 03 89 50 98 32  
Fax 03 89 50 98 31  
[atout@sante-au-travail-68.fr](mailto:atout@sante-au-travail-68.fr)